

Faire carrière dans l'artistique

BRUXELLES Faire carrière quand on est artiste, c'est possible. Des aides et services existent, notamment pour toutes les démarches administratives. Acteur majeur dans le secteur, l'asbl Smart fête ses 15 ans d'existence. Son message: la culture est un secteur économique vecteur d'emplois.



Belga J. Wourmand

Douce et belle la vie d'artiste? «Mwouais», répondront les principaux intéressés. Avoir des horaires fluctuants, des collaborations ponctuelles pour des employeurs différents complique parfois la tâche des créateurs et collaborateurs artistiques. Ils vivent à l'écart d'un marché de l'emploi basé encore souvent sur la régularité des horaires et sur la rentabilité presque immédiate du travail fourni. Mais dans les secteurs de la création (théâtre, musique, cinéma, arts plastiques,...), ça ne se passe pas comme ça. Commence alors un long parcours administratif pour les persévérants qui doivent malheureusement souvent faire face à un flou juridique et administratif. Pour aider à y voir plus clair, des organisations comme Smart ont été créées. «Des organisations comme la nôtre sont là pour soutenir, défendre et accompagner les artistes, les techniciens et même les métiers administratifs», explique Maxime Dechesne, porte-parole de l'Association professionnelle des métiers de la création-Smart. «Au départ, c'était essentiellement du sou-

tien administratif qui permettait aux métiers de la création de se concentrer sur leur métier de base. Mais nous voulions aussi les accompagner dans le développement de leur carrière: service de leasing et de micro-crédit pour l'acquisition de matériel, formations artistiques, informations et défense au niveau juridique...» On connaît l'expression «être sous contrat Smart», mais qu'est-ce que cela recouvre? «Être sous contrat Smart signifie que nous jouons un rôle proche de celui de secrétariat social. Concrètement, l'artiste doit réaliser un travail pour un donneur d'ordre. C'est un contrat de salarié qui implique toutes une série de manipulations administratives (cotisations sociales, déclaration DIMONA, etc.). L'artiste nous donne alors le mandat de s'occuper de ces tracas administratifs. On émet

la facture au donneur d'ordre qui paye Smart. L'asbl rétribue l'artiste, effectue les paiements de cotisations et d'assurance. La personne peut ainsi se con-

centrer sur son travail créatif.» L'asbl Smart prélève 6,5% sur le montant facturé hors TVA. De l'argent réinvesti dans de nouveaux services, assure Maxime Dechesne: «Nous sommes totalement transparents et nous donnons aux artistes les outils nécessaires pour pouvoir négocier le juste montant pour leur prestation.» Comptant 15 ans d'existence et plus de 50.000 membres, Smart s'est construit une belle réputation, mais n'est pas la seule à jouer sur ce terrain. D'autres asbl, agences d'intérim et sociétés d'auteurs, interprètes et autres offrent aussi des services adaptés aux différents sous-secteurs artistiques. «C'est un secteur essentiel à la société et porteur d'emplois qui participe directement et indirectement à la richesse de l'État», conclut Maxime Dechesne. (nn)

L'ONEm persiste dans son interprétation stricte

BRUXELLES L'ONEm a fait grincer des dents encore récemment. L'office pour l'emploi interprète depuis plusieurs mois la législation concernant le statut social de l'artiste et remet en cause l'intermittence des prestations, notamment pour les techniciens. Concrètement, plusieurs artistes ont vu diminuer leurs allocations de chômage, auxquelles ils prétendent pendant leur période d'inactivité. Des procès ont été engagés et un intense lobbying de Smart auprès des autorités s'en est suivi. En tout, ce sont 150 dossiers qui sont concernés. En juillet dernier, le Tribunal du travail de Bruxelles a donné tort à l'ONEm. Mais l'administration fédérale n'a pas tenu compte du jugement et n'a pas procédé à la révision de statuts des intermittents concernés. L'ONEm exige un traitement individuel des dossiers. «Du harcèlement», selon Smart qui continue de suivre le dossier. L'asbl réclame un traitement équivalent entre les artistes et les métiers connexes «comme le prévoit la législation». ■



Allergie au chat

Vous avez un chat et vous n'avez pas l'intention de vous en défaire en dépit du fait que vous êtes allergique aux squames de chat. Il y a peut-être une solution à cette impasse. Des médecins de votre région mènent actuellement une étude de recherche sur un médicament expérimental afin de déterminer si celui-ci permet de réduire les symptômes associés aux allergies aux chats. Pour plus d'informations, veuillez téléphoner au 0800-262-27 ou consultez: <https://www.thecatalergystudy.com/fr-be>



Assurez votre avenir et celui des autres.

Nous cherchons en permanence des collaborateurs motivés possédant un diplôme de bachelor ou de master pour notre siège à Bruxelles.

L'esprit d'équipe est aussi important pour vous que de chouettes collègues? Vous cherchez l'équilibre idéal entre travail et vie privée? Alors, il y a peut-être chez nous un job pour vous!

Surfez sur www.ergopourlefutur.be pour consulter toutes nos offres d'emploi



Intéressé(e)?
Envoyez votre lettre
de motivation et votre CV
par mail à hrm@ergo.be.

ERGO

ERGO Insurance sa

Bd Bischoffsheim 1-8 | 1000 Bruxelles | T (02)535 57 11 | F (02)535 57 00 | www.ergo-insurance.be
Bruxelles RPM 0414.875.829 | IBAN BE24 3101 1430 0038 | BIC BBRUBEBB | Entreprise d'assurances agréée sous le code 0735